

Nuisances sonores : bonne nouvelle pour les riverains d'Orly

| | |
|---|--|
| Devenez un trader Professionnel! Recevez votre guide de "Trader Forex Pro" aujourd'hui | En plus de votre PDF, vous recevrez: - Une formation gratuite personnalisée - Un compte démo de 50000\$ pour vous |
|---|--|

Depuis ma première élection en 2002 en tant que Députée de l'Essonne, je me suis toujours beaucoup mobilisée pour faire bouger le dossier des nuisances aériennes. En tant que secrétaire d'État chargée de l'Écologie, j'ai poursuivi mon combat contre les nuisances aériennes et j'ai souhaité en faire une priorité de l'action du Gouvernement.

Afin d'améliorer la qualité de vie des riverains en diminuant les nuisances sonores aéroportuaires, j'ai lancé fin 2007, avec mon collègue chargé des transports, Dominique Bussereau, les premiers travaux pratiques issus du Grenelle de l'environnement. Nous avons transformé l'essai le 28 janvier 2008 en signant une convention avec le secteur aérien, portant notamment sur la modification des procédures de vol à l'approche ou au départ des aéroports franciliens.

Outre la mise en œuvre de procédures d'approche moins bruyantes, « en profil continu », un des engagements pris alors était la généralisation sur toute l'Ile-de-France du relèvement de 300 mètres de l'altitude des avions abordant leur phase d'atterrissage. Ce relèvement à 1200 mètres ne pouvait intervenir sans une enquête publique, laquelle s'est déroulée du 16 novembre au 17 décembre dernier. Elle était attendue depuis longtemps par les populations concernées, notamment celles du canton de Limours.

La mobilisation des élus et des associations de riverains que je soutiens depuis le début porte ses fruits.

Je me félicite également des conclusions de la commission d'enquête qui ont été rendues publiques par le Préfet de l'Essonne.

L'avis favorable est une nouvelle étape importante et elle vient d'être franchie. Après avis de la Commission Consultative de l'environnement d'Orly et de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, ce projet de relèvement des altitudes doit être rendu effectif au printemps 2011 par une décision ministérielle.

Ce report d'une année par rapport au calendrier initial est justifié par la nécessaire et tant attendue mise en place d'un comité de pilotage. C'est chose faite depuis le 12 avril, date à laquelle Daniel Canepa, Préfet de la région Ile-de-France, a installé le comité régional pour la réduction des

nuisances aériennes aux abords des plates-formes aéroportuaires d'Orly, Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget.

Quoi qu'il en soit, je reste particulièrement vigilante jusqu'à la mise en œuvre du projet. Nous aurons vraiment gagné lorsque les habitants constateront enfin la diminution par deux du bruit des avions survolant leur logement.

Voir sur [Nathalie Kosciusko-Morizet NKM le blog](#)
Politique digitale France